

Département de
MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de
TOUL
Canton de
DOMEVRE EN HAYE

**COMMUNE DE
MANONCOURT EN WOEVRE**

**PROCES VERBAL
DES
DELIBERATION DU CONSEIL
Du 13 novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le treize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de MANONCOURT EN WOEVRE, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Chantal PIERSON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire.

Etaient présents: Chantal PIERSON Patrick HIPPERT Geneviève TRAPPE Marie-Joëlle LAMY Sonia THEVENIAUT Cédric VOSGIEN Françoise GILBERT Eric SPINDLER Clément VUILLAUME

Etaient excusés: Damien BOUVIER

Etaient absents:

Secrétaire de séance: Marie-Joëlle LAMY

31-2015 Avis sur la modification simplifiée du programme local de l'habitat (PLH) de la CCT.

Madame la Maire présente au Conseil Municipal, la demande d'avis de la CCT sur la modification simplifiée du programme local de l'habitat. Cette modification fait suite à la fusion avec la communauté de communes des Côtes en Haye et la commune de Villey le Sec. La modification prendra en compte l'ensemble du territoire de la CCT soit 34 communes.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de donner un avis favorable à la modification du programme local de l'habitat sur l'ensemble du territoire de la CCT, soit 34 communes.
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant

32-2015 Avis sur le projet de schéma de mutualisation de la CCT

Madame la Maire présente au Conseil Municipal, la demande d'avis de la CCT sur le projet de schéma de mutualisation de la CCT.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de donner un avis favorable au projet de schéma de mutualisation de la CCT,
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant

33-2015 Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale 54

Madame la Maire présente au Conseil Municipal, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale 54 envoyé par le Préfet. Il faut donner un avis sur le projet n°8, il consiste en la fusion de la Communauté de Communes du Toulinois avec la Communauté de Communes de Hazelle en Haye sans la commune d'Hamonville.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de donner un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale 54 et notamment sur le projet n°8 : fusion de la Communauté de Communes du Toulinois avec la Communauté de Communes de Hazelle en Haye sans la commune d'Hamonville.

- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

34-2015 Mise en place d'un règlement intérieur

Madame la Maire présente au Conseil Municipal, un projet de règlement intérieur pour le personnel communal. Les membres du comité technique du centre de gestion 54 ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de mettre en place le règlement intérieur proposé à compter de ce jour pour le personnel communal,
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

35-2015 Programme des coupes 2016

Madame la Maire présente au Conseil Municipal, le programme des coupes forestières 2016 proposé par l'ONF.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de donner un avis favorable au programme des coupes 2016 proposé par l'ONF,
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

36-2015 Affouages 2015-2016

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de fixer la destination des coupes affouagères issues de la forêt communale.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de donner un avis favorable pour l'inscription à l'état d'assiette 2015/2016 de la coupe prévue dans les parcelles 12 et 14 couvrant une superficie de 7.56 hectares.
- Fixe la destination et les conditions d'exploitation des produits comme suit :
- Bois de feu délivré aux affouagistes réglementairement inscrits sur la liste de l'année 2015-2016 et comprenant la totalité des tiges désignées,
- L'exploitation se fera pour le bois de feu, directement par les affouagistes après partage sur pied (hors tiges dangereuse ou de fort diamètre), sous la responsabilité des trois personnes solvables désignées comme garants : Eric SPINDLER, Cédric VOSGIEN et Clément VUILLAUME,
- Les délais d'exploitation sont fixés au :
- 15/04/2016 pour l'abattage des taillis, déclassés et petite futaies,
- 15/06/2016 pour le façonnage des houppiers et des tiges abattues
- 10/08/2016 pour la vidange des produits façonnés et enstérés,
- Fixe le prix du stère à 6€ttc
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

37-2015 Dotation de solidarité 2015

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention de 4500€ au titre de la dotation de solidarité 2015 sur les travaux sylvicoles des parcelles 3 et 7.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention de 4500€ au titre de la dotation de solidarité 2015 sur les travaux sylvicoles des parcelles 3 (5096.52€ttc) et 7 (3531.86€ttc),
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

38-2015 Dotation transitoire 2015

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention de 2392€ au titre de la dotation transitoire 2015 sur les travaux d'aménagement des WC handicapés de la salle communale.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention de 2392€ au titre de la dotation transitoire 2015 sur les travaux d'aménagement des WC handicapés de la salle communale (5 156.40€ttc),
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

39-2015 Recensement 2016

Madame la Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2016, les opérations de recensement conformément à la loi 2002-276 du 27 février 2002.

A ce titre, il convient de recruter un agent recenseur de d'en fixer sa rémunération.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Crée un emploi de vacataire pour assurer le recensement de la population 2016,
- Fixe la rémunération de l'agent recenseur à une indemnité forfaitaire de 490€ brut qui sera soumise uniquement aux cotisations CSG et CRDS.
- Charge Madame la Maire de procéder au recrutement de l'agent recenseur.
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

40-2015 Prix de l'eau 2016

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de fixer le prix de l'eau 2016 à 1.50€/m³
- Dits que la facturation de l'eau 2016 aura lieu en janvier 2017 ;
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

41-2015 Modification de crédits au BP 2015

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- Décide de modifier les crédits au BP 2015, comme suit :

60631 (011) : Fournitures d'entretien	-300,00
6064 (011) : Fournitures administratives	-200,00
6135 (011) : Locations mobilières	-57,00
61522 (011) : Bâtiments	-1 500,00
61523 (011) : Voies et réseaux	-4 000,00
61558 (011) : Autres biens mobiliers	1 025,00
6156 (011) : Maintenance	100,00
616 (011) : Primes d'assurances	4 032,00
6231 (011) : Annonces et insertions	100,00
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	500,00
6281 (011) : Concours divers (cotisations...)	300,00
- Autorise la Maire à signer tout document s'y rapportant.

La Maire,
Chantal PIERSON